

## **Actions de la coopération internationale et approche des bailleurs de fonds pour augmenter la résilience du peuple haïtien face aux risques de catastrophes naturelles : cas des risques sismiques**

Edna BLANC CIVIL  
Assistante Technique  
PNUD-Haïti  
Haïti

### **Résumé**

Situé au cœur de la Caraïbe insulaire, Haïti fait partie des pays très vulnérables aux catastrophes naturelles. Sa position géographique fait qu'il soit sur la ligne de mire des cyclones et des ouragans. À sa vulnérabilité aux phénomènes extrêmes liés aux Changements Climatiques, se greffe une fragilité aux risques sismiques. Ces cataclysmes naturels sont, pour la plupart, accompagnés de dégâts en termes de pertes en vies humaines, de dégâts matériels, de déplacement de population et de détérioration de l'environnement. Entre 2004 et 2012, Haïti a connu de nombreuses catastrophes dont celle de janvier 2010 ayant causé des pertes au niveau des secteurs économique, social etc. de l'ordre de 8 millions de dollar US. Corolairement, d'importants changements ont été constatés dans la configuration même de l'environnement tant dans la zone métropolitaine que dans les régions. En effet, suite à ce séisme, environ 1,3 million de personnes se sont retrouvées dans des abris provisoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et plus de 600 000 personnes ont quitté les zones sinistrées pour trouver refuge dans le reste du pays. Cette situation ne fait qu'aggraver la pression sur les ressources naturelles et la dégradation des sols. Ainsi, pour répondre aux besoins de gestion des risques, on fait appel à diverses méthodes d'évaluation des dégâts notamment la méthode d'évaluation des besoins post désastres (PDNA) dont les grandes lignes d'action permettent de répondre aux urgences les plus pressantes. Ces dernières suscitent surtout l'aide internationale dont les interventions se limitent la plupart du temps à l'assistance humanitaire. L'évaluation des besoins pour pallier les problèmes, notamment les problèmes environnementaux et gérer les risques et les désastres, tel que présenté dans le PDNA de 2010, représentaient 15 % du budget de la reconstruction. La notion de gestion des risques renvoie dans ce cas à la relation bidimensionnelle existant entre la gestion de crise et l'environnement autrement dit, les problèmes à la base de la dégradation de l'environnement et la gestion des crises ayant un impact sur les ressources naturelles.

Cependant, l'absence de normes de construction adéquates, l'utilisation désordonnée des sols, le déséquilibre dans la répartition des activités économiques couplées à la faiblesse de la gouvernance environnementale ne font qu'accentuer l'état de la dégradation de l'environnement du pays. Les mesures de construction/reconstruction en vigueur font très peu cas de l'application des notions d'évaluation environnementale (EE), situation causée en grande partie par l'absence de structures devant établir les directives claires en matière d'EE. Par ailleurs, pour pallier les problèmes de planification, de régulation et de standardisation dans les actions à entreprendre pour répondre avec efficacité aux questions liées à la reconstruction, de nombreux efforts sont en train d'être promus. Cette promotion vient d'une part au niveau du Ministère de l'Environnement avec des efforts pour rendre fonctionnel l'Unité d'évaluation environnement qui permettra d'assurer le respect de la réglementation en matière d'évaluation environnementale, d'un autre côté, le bureau du PNUD est en train de mettre en place un certain nombre d'initiatives devant permettre de faire face aux catastrophes en vue de la réduction de la vulnérabilité des populations notamment par rapport aux risques sismiques tant au niveau de la capitale que dans les régions, d'où l'objectif de la communication.